

DOCUMENT

UN PROJET D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE ROYAL DE LA MARINE A LA CIOTAT SOUS LA RESTAURATION

Le Mémoire manuscrit sur le port de La Ciotat, « relativement à l'établissement du Collège Royal de la Marine »¹, provient des papiers du marquis François Barthélemy, ancien membre du Directoire, déporté à Cayenne, puis pair de France sous Louis XVIII. Ce rapport, daté du 15 mars 1827, et rédigé par le sous-commissaire chargé du service de la Marine à La Ciotat, n'a pas été signé. Il est resté à l'état de projet, et l'on peut penser que sa présence dans les papiers de Barthélemy, personnage marquant, peut s'expliquer par le fait que la municipalité et le service de la marine le lui aient adressé pour le faire aboutir — ce qui n'eût pas lieu. Barthélemy était d'ailleurs âgé (il a 77 ans cette année 1827 restée célèbre sous le nom d'Année de la Girafe — envoyée par Méhémet Ali à Charles X) : il est probable qu'il oublia dans quelque dossier le projet qu'en tant que provençal influent (né à Aubagne) les gens de La Ciotat lui avaient envoyé.

Le rapport nomme le comte Chabrol de Crouzol, qui est effectivement Ministre de la Marine de Charles X. On y regrette « que l'établissement du Collège Royal de la Marine n'ait pas été placé dans un port de mer ». Cette situation effectivement incongrue s'explique par une animosité politique. Dès 1810, Napoléon avait fondé à Brest et à Toulon deux *Ecoles Spéciales de Marine*. En 1817, la Restauration crut bien faire en les remplaçant par le *Collège Royal de la Marine*, situé près d'Angoulême, sur les bords de la Charente : sans doute l'attachement royaliste des Angoumois y était-il pour beaucoup. Mais la situation d'une école *maritime* sur la *Charente* ne tarda pas à montrer beaucoup d'inconvénients : au bout de dix ans on chercha pour établir le collège un endroit plus délibérément marin. C'est à ce moment que doit être replacé le rapport anonyme et manuscrit que voici : certainement plusieurs ports briguerent l'honneur avantageux d'être choisis. L'auteur défend chaudement sa petite ville, avec une description pour nous poétique et de savoureux attendus moraux pour les futurs élèves, bien dans le ton de la pieuse Restauration.

1. Collection privée. Un cahier 18 × 28,3 cm broché de 20 pages écrites recto-verso.

On ne peut oublier que c'est l'époque où le Ministère de la Marine décernait des brevets de capitaines à des vieillards qui n'avaient pas navigué depuis plus de vingt ans — ce qui causa des drames dans le genre de celui de la "Méduse" (1819).

Malgré son passé napoléonien, on préféra, cette même année 1827, Brest pour y créer l'Ecole Navale Flottante. L'Ecole d'Angoulême resta quatre ans encore une préparation pour Brest, puis elle disparut en 1831, rayée à son tour par le gouvernement de Louis-Philippe probablement comme trop légiciste.

On peut observer que si les chaudes recommandations du commissaire de La Ciotat avaient été suivies, notre Ecole Navale serait aujourd'hui sur la Méditerranée... mais les impératifs du comte Chabrol de Crouzol en ont décidé autrement : le Borda se trouve toujours à Brest.

Jean ESCANDE.

MEMOIRE SUR LE PORT DE LA CIOTAT
RELATIVEMENT A' L'ETABLISSEMENT
DU COLLEGE ROYAL DE LA MARINE

Dans son rapport présenté au Roi en mars 1826 sur le budget de 1827, S. E. le Ministre de la Marine, M. le comte de Chabrol Crouzol, exprime qu'il est à regretter que l'établissement du Collège Royal de la Marine n'ait pas été placé dans un port de mer. S. E. a appelé sur ce point important, les plus sérieuses méditations du Conseil d'Amirauté.

Parmi les ports de mer qui pourroient offrir plus que d'autres une situation hydrographique plus ou moins avantageuse, le port de La Ciotat auroit peut être lieu de mériter quelque peu d'attention sous le rapport des ressources qu'il pourroit offrir à l'établissement du Collège Royal de la Marine.

Quoiqu'il en soit de l'opinion que nous nous sommes faite à ce sujet, il est probable que déjà le Conseil d'amirauté aura passé en revue les divers ports où le Conseil Royal pourroit être avantageusement placé ; mais dans l'incertitude où nous sommes à cet égard, et d'ailleurs priant les autorités supérieures de regarder ce mémoire comme non avenu, dans le cas où le choix du port pour l'objet en question seroit déterminé ; nous les prions également, dans le cas contraire, de ne voir dans la suite des réflexions que nous allons exposer, que le désir qui nous anime pour tout ce qui peut concerner l'avantage de la Marine.

L'établissement du Collège Royal de la Marine ne peut qu'être placé dans un port de mer. Ce port ne peut être situé que sur les côtes de l'Océan ou sur celles que baignent les eaux de la Méditerranée.

Si le choix est libre entre ces deux sortes de côtes placées sous des climats opposés, il semble que tout l'avantage de position et de température doit se trouver réuni pour un des ports de la Méditerranée. Dans le Midi, aucun flux et reflux sensible ne vient apporter le moindre obstacle aux opérations maritimes, le moindre retard aux entrées ou sorties des ports. La constante beauté du ciel, si favorable à toute espèce d'observations qui ont un rapport nécessaire avec la Marine est des avantages précieux qui ne peut qu'influer d'une manière sensible sur l'application et le zèle que de jeunes marins doivent apporter dans leurs études. La sérénité des jours du Midi, infiniment plus longue que dans le Nord et la douceur du climat qui permettent de mettre à profit, pour la science théorique, une plus grande étendue de tems, pour la pratique une plus longue suite de jours, nous semblent des motifs qui toutes choses égales d'ailleurs doivent faire pencher la balance en faveur des ports de la Méditerranée.

Ajoutons, à ces considérations puissantes, que le Nord ne pourra jamais disputer au Midi les ressources de mouillages, beaucoup plus multipliés, que celui-ci offre et qui se présentent sous les principaux rumbes de vent. Ainsi, dans l'hypothèse que nous adoptons, nous pensons qu'un des ports de la Méditerranée serait plus convenable qu'un des ports de l'Océan ; mais, parmi tous ceux que présente le 5^e arrondissement maritime, vers lequel porterons-nous nos regards ? Deux ports principaux rivaliseront sans doute pour présenter à l'imagination, l'un tout ce qu'un Arsenal Militaire offre de moyens imposants en faveur de la science maritime ; l'autre tout ce qu'un commerce vivifiant et animé peut offrir de rapports directs ou indirects avec la science nautique.

Toulon et Marseille semblent, en effet, faire disparaître par leur aspect colossal les autres ports disséminés sur les côtes de la Provence. Semblable à l'insecte industrieux qui, malgré les pas gigantesques du voyageur continue sa marche, le modeste port de La Ciotat se présente cependant avec les ressources de son propre fonds, avec la position géographique que la nature lui a donnée et devient pour la première fois, sans doute, la rivale de deux villes puissantes l'une par sa force militaire, l'autre par l'activité de son commerce.

TOULON

Il serait absurde de ne pas reconnoître les avantages que ce port peut offrir à tous les compléments d'instruction qui tiennent à l'éducation de l'homme de mer, aussi, sous ce rapport qui s'étend à l'infini, puisqu'il embrasse toute la science théorique et pratique de la science nautique, reconnoissons nous qu'aucun port du Midi ne peut se mettre en lice. Mais nous croyons devoir penser que la situation de sa rade excellente et précieuse pour les vaisseaux et armées navales de Sa Majesté peut offrir quelques difficultés à une corvette d'instruction, parce qu'il faut de toute nécessité quelques heures pour qu'elle se trouve en pleine mer et l'on avouera que, dans plusieurs circonstances, il peut arriver que les heures destinées aux leçons pratiques s'écoulent pendant les difficultés à vaincre pour sortir du port. A ce sujet, nous nous en rapportons aux officiers qui ont commandé des corvettes d'instruction. Ils avoueront de bonne foi qu'il est arrivé souvent que le navire a été obligé de retourner au mouillage avant même qu'il fut en position de pouvoir évoluer.

entre autres considérations que nous présenterons en parlant du port de La Ciotat, nous pensons que l'établissement du Collège à Toulon ne sauroit augmenter d'une manière sensible les intérêts de ses habitans, ni la considération dont cette ville jouit, et qu'il est assez indifférent pour elle qu'elle ait une école de plus ou de moins. Combien au contraire il résulteroit d'avantages pour celle qui n'auroit d'autre lustre que celui que lui donneroit un semblable établissement ! Cette considération présente d'autant plus d'intérêt que le gouvernement de S.M. s'applique à prouver que, suivant les maximes de son Souverain, il accorde une protection égale à toutes les parties du Royaume. Ne point accumuler en effet sur un seul point des avantages que sans blesser son intérêt le Gouvernement peut porter sur des points divers, est un principe digne d'éloges parce qu'il tend à répandre la vie et l'activité.

MARSEILLE

Nous sommes frappés comme tous ceux qui connoissent ce vaste port marchand, de l'aspect imposant que présente cette grande cité. L'activité de son commerce, cette quantité d'étrangers revêtus de costumes de leurs pays, cette forêt de navires dont son port est hérissé lui donnent l'apparence d'une capitale du monde commercial. La beauté de ses places et de ses rues, la grandiose de ses édifices, de ses palais, les fortunes colossales qui donnent à leurs possesseurs les moyens de faire circuler l'or et l'argent, tant d'avantages réunis sembleroient devoir arrêter notre plume ou ne la laisser aller que pour peindre l'admiration ; mais en donnant à ce dernier sentiment toute l'étendue que la beauté de cette ville nous inspire, nous ne laisserons pas de poursuivre le système que nous avons adopté, aussi ne regardons nous, relativement à l'objet qui nous occupe, la magnificence qu'offre Marseille sous tous les rapports commerciaux que comme des prestiges qu'il nous semble facile de dissiper.

Non seulement nous répéterons, comme nous l'avons dit à l'article Toulon, que l'établissement du Collège à Marseille ne sauroit rien ajouter aux profits qu'elle recueille, par son industrie, de son territoire ; mais encore qu'il ne coopérait pas à élever le rang justement acquis qu'elle tient parmi les grandes villes commerçantes. A peine les habitans, exclusivement occupés aux affaires commerciales s'apercevraient ils, par l'inscription qui seroit placée sur la porte du Collège, qu'il existe dans leur ville une Ecole Royale de Marine. Nous pensons aussi que le port et la rade de Marseille présentent par leur position bien plus de difficultés encore que ceux de Toulon pour l'entrée, la sortie et les évolutions d'une Corvette d'instruction. Son port toujours rempli de navires et d'embarcations qui le parcourent dans tous les sens est d'une sortie difficile et souvent impossible par les vents dépendans de l'Ouest et principalement dans le Nord-Ouest, vent qui y règne fréquemment. Sa rade, ouverte du Sud au Nord-Nord-Ouest n'y laisse pas un navire dans une sécurité parfaite lorsque les vents de ses divers points y acquièrent de la violence.

J'ajouterai encore que Marseille précisément par sa population et sa richesse renferme une infinité de moyens de distraction, de séduction telle pour la jeunesse qu'il faut et plus de gêne et plus de surveillance pour qu'elle puisse mettre à profit le résultat des études dont tant d'objets tendent à l'éloigner. Cette considération que nous nous dispensons de développer davantage ne sauroit manquer d'être appréciée dans toute sa force.

LA CIOTAT

Après avoir dit un mot sur Toulon et Marseille, villes sur lesquelles nous reviendrons encore sur ce qui nous reste à exposer, nous allons présenter tel qu'il est ce port de La Ciotat sur lequel sans doute on croira que nous nous faisons illusion. Mais nous demandons pour la suite de ce mémoire encore un moment d'attention.

L'heureuse situation topographique de La Ciotat ne sauroit être contestée puisqu'elle présente à tous les bâtimens une relâche sûre et commode en tems de paix, un asile secourable dans les tempêtes et un refuge assuré et d'un facile abord en tems de guerre. Située précisément entre Toulon et Marseille, elle a rendu par sa position hospitalière de grands services à l'Etat et au commerce. Son port est sûr, quelque direction que prennent les vents forcés. Son abord et sa sortie sont faciles également à tous les vents et ce qui est à remarquer c'est qu'il ne faut que peu de moment pour qu'un navire amarré à quai puisse se trouver de suite en pleine mer. Cet avantage précieux que la nature a donné au port de La Ciotat est tel qu'il n'est aucun port de la côte qui sous ce rapport puisse lui être comparé. Il arrive souvent qu'à Toulon et à Marseille surtout on ne peut prendre la mer à cause de la direction du vent contraire à la sortie du port, vent qui pourtant seroit favorable une fois en mer. Combien de fois à Marseille, par exemple, des batimens au moment de leur départ pour le Levant y sont retenus par le Nord-Ouest qui s'oppose à leur sortie pendant un nombre de jours qui leur auroi suffi pour se rendre au lieu de leur destination !

Le port de La Ciotat est abrité à l'Ouest et au Nord par la ville et par les montagnes qui l'entourent, et au Sud-Sud-Ouest par le Cap de l'Aigle et par la Grande Digue, qui a 272 mètres de long sur 19 de large, défendue contre la violence des vagues par une jetée de grosses pierres. Son entrée a 18 pieds de profondeur et 90 mètres de largeur navigables ; quoiqu'elle en ait 134 depuis la tête du Môle Neuf jusqu'au pied du Phare qui en signale l'entrée pendant la nuit. Immédiatement en sortant du port, la côte présente un superbe Golphe où le mouillage est très bon et où les navires sont parfaitement à l'abri des vents du Nord-Ouest, vents les plus fréquents et qui soufflent quelquefois avec beaucoup de violence. La ville de La Ciotat domine sur ce golphe qui pourroit suivant les occasions se trouver défendu par des batteries placées sur trois points équilatéraux, La Ciotat, les Beaumelles et l'Île Verte.

L'intérieur du port, dans son état actuel, présente un circuit de 1.100 mètres ; la profondeur de ses eaux, quoiqu'ayant considérablement diminué pourroit permettre encore d'y recevoir 150 batimens du commerce, qui y trouveroient une sécurité parfaite. Il est sans exemple encore qu'un seul bâtiment ait péri ou ait été endommagé par le seul effet du temps.

Si le Gouvernement jectoit les yeux sur ce port, il lui seroit peu dispendieux de recevoir comme autrefois des frégates entre ses deux digues. Il renferme encore des chantiers commodes et renommés pour les constructions qui y ont été faites, soit pour le (particulier) comme pour l'Etat. On y a construit, lors des longues guerres de l'Empire, des gabarres de 800 tonneaux et on peut y construire encore à la fois douze batimens.

D'après ce que nous venons de dire, il est évident que loin de rencontrer aucune espèce de difficulté, aucun obstacle, sous le raport nautique, qui puisse s'opposer à l'établissement du Collège Royal de la Marine à La Ciotat, nous sommes persuadés au contraire qu'il est peu de ports aussi favorisés que celui de La Ciotat pour y recevoir un semblable établissement, pour lequel sans doute on ne manquera pas d'observer que nous n'avons point encore parlé d'un local à terre convenable. Cette ressource s'y trouve aussi réunie, dans la partie de la ville qui domine sur tout le reste.

COUVENT DE L'ORATOIRE

Il existe un ancien couvent, autrefois dit l'oratoire, aujourd'hui la Raffinerie.

Cet établissement occupe suivant le cadastre une surface de 5.305 mètres, 1.326 cannes quarrées, dont 2.181 mètres ou 545 cannes en édifices et 3.124 mètres ou 781 cannes en cours et jardin. Les édifices peuvent être divisés en deux parties : le Collège et l'Eglise.

Le Collège est un édifice régulier qui reste à bien peu de chose près en son entier et tel qu'il a toujours été, si ce n'est qu'il est dégradé surtout pour les boisages. Il consiste en un rés-de-chaussée surmonté de deux étages, et d'une tour adossée à la face de derrière qui forme la cage de l'escalier, et à son sommet il y a un belvédère ou Observatoire.

Le rez-de-chaussée. Il se compose d'un vestibule, à droite duquel sont une salle à manger, la cuisine et ses dépendance, et à gauche une grande salle et un théâtre au fond, et une autre grande pièce coupée en deux par une cloison. Sur le côté de ces apartemens et tout autour règne un grand corridor qui y donne entrée.

Premier étage. Il contient dix pièces assez grandes, dont quelques-une ont alcôve et deux vastes sales. Ces pièces communiquent entre elles ; elles peuvent aussi prendre chacune son entrée dans le corridor qui règne tout autour, comme au res-de-chaussée. Plus quatre petites chambres séparées pour domestiques.

Deuxième étage. Sept chambres de professeurs, chacune avec alcôve et deux vastes sales, autour de chacune desquelles sont vingt-cinq alcôves pour autant de lits d'écoliers.

Partie dite de l'Eglise. Elles est plus vaste que le Collège, et fourniroit plus de logement ; mais comme elle a été bâtie à neuf et entièrement coordonnée à l'établissement d'une raffinerie à sucre, elle ne pourroit être adaptée à un autre usage sans y faire un changement total. Il est vrai que les murs sont bons et qu'on pourroit les conserver pour ne changer ou ne faire que des sous-divisions ; et que l'Eglise ayant été coupée sur sa hauteur par deux planchers qui ont exigé de longues et fortes poutres très rapprochées à cause du grand poids dont elles devoient être chargées, et ces planchers étant en bois, on trouveroit dans leur enlèvement nécessaire parce qu'ils sont beaucoup trop écrasés pour en faire des logemens, des matériaux précieux qui employés ou vendus diminueroient la dépense.

Si l'on donne à cette partie le nom d'Eglise, ce n'est pas qu'elle ne consiste qu'en l'Ancienne Eglise. On y a joint d'autres édifices qui ont été à ce qu'il paroît bâtis à neuf.

On voit, par cette description, quelles ressources offrirait ce vaste local. On ne dissimule pas que pour le transformer en Collège Royal il faudrait une somme que nous ne saurions déterminer ; mais nous pensons qu'il pourrait offrir les moyens de le rendre très convenable à notre plan. Si l'examen en étoit soumis à des gens de l'art, il seroit facile d'être fixé sur l'utilité dont il pourrait être.

Nous voici donc arrivé au résumé de ce mémoire.

RESUME

Le port de La Ciotat, très avantageusement situé entre les deux plus intéressantes villes riveraines du Midi, l'une par ses ressources militaires, l'autre par ses moyens commerciaux, placé sous le plus beau ciel, sous le climat de France le plus attrayant par la douceur de sa température, et par la sérénité des jours, sur un territoire qui ne laisse rien à désirer sous les rapports hygiéniques ; ce port dont l'abord et la sortie sont d'une facilité infiniment précieuse paroît, à notre avis, offrir à l'établissement d'un Collège Royal de Marine des avantages difficiles à trouver réunis ailleurs.

Une Corvette peut rester dans l'enceinte du port avec d'autant plus de sécurité qu'elle s'y trouveroit amarrée à quai ; l'instruction pratique de MM. les Elèves n'y éprouveroit donc jamais d'interruption, parce que le temps, quelque mauvais qu'il fut, ne les empêcheroit jamais de se rendre à bord pour y prendre leurs leçons, tandis que dans le port de Toulon à Saint-Mandriou même l'école ne jouiroit pas de cet avantage.

La Corvette voudroit elle sortir du port, elle se trouveroit aussitôt en pleine mer, et l'on pourroit procéder sans perte de tems aux leçons de manœuvre et les continuer jusqu'à sa rentrée. Mais quel désavantage ne résulteroit-il pas s'il falloit au navire d'instruction quelques heures pour le mettre en pleine mer et hors de danger ? Est-il sans exemple qu'à Toulon la Corvette destinée à l'instruction ait passé sa journée à vaincre les obstacles que le vent opposoit à sa sortie du port, sans pouvoir procéder à des leçons d'évolution pour lesquelles elle étoit sortie.

La position du port de la Ciotat est tellement avantageuse que dans toutes circonstances la Corvette d'instruction qui en sortiroit le matin pourroit y retourner dans la journée. Supposons qu'elle en sortit avec le vent à l'Est, elle s'éleveroit vres Bandol et retourneroit quand elle voudroit : si elle en sortoit avec le vent d'Ouest ; elle se porteroit à la hauteur de Cassis et rentreroit à volonté.

De quel avantage ne seroit encore pas le grand golphe en tête duquel se trouve à l'Ouest la ville qui le domine. De l'observatoire du Collège, on pourroit ne pas perdre de vue la Corvette qui se livreroit à tous les exercices de manœuvre, sous les yeux du Commandant, qui pourroit par ses signaux lui transmettre ses ordres. Ce vaste golphe que, pendant les dernières guerres, les ennemis ont parcouru dans tous les sens, présenteroit donc à l'instruction des élèves deux moyens inappréciables pour leur progrès dans la pratique ; ainsi la Corvette, allant à l'Est, à l'Ouest ou restant dans le golphe, pourroit journellement reprendre son mouillage et mettre les élèves à même de rejoindre leur école. Ce précieux avantage qu'ils auroient de ne pas courir la chance de rester éloignés pendant quelques jours de leur Collège, peut-il être présenté par d'autres ports de la Méditerranée que par celui de La Ciotat ? A Toulon, rade et ports infiniment plus beaux qu'à Marseille n'arrive-t-il pas qu'avec le Nord Ouest on est forcé de prendre le mouillage aux Vignettes sans pouvoir mordre dans la rade ?

Et, dans des circonstances extraordinaires et qui par conséquent arrivent rarement, si la Corvette étoit obligée de chercher un autre mouillage que celui de la station, est-il une situation plus avantageuse que celle de La Ciotat qui, sur huit lieues de côte, présente cinq ports ou rades : Toulon, le Brusq et les îles d'Hières à l'Est, Marseille et Bouc à l'Ouest.

Ainsi le port de La Ciotat présente toute la sûreté désirable, une facilité remarquable pour y entrer, pour en sortir, pour se trouver de suite en pleine mer ; un vaste golphe dont les eaux baignent les remparts de la ville et propre aux évolutions, un local propre à l'établissement, un observatoire favorable aux observations astronomiques ; un atmosphère très sain, ajoutons la tranquillité et la douceur des habitans, l'absence des objets de distraction qu'une plus grande ville offre trop fréquemment à la Jeunesse.

Telle est l'opinion que nous nous sommes formée du port de La Ciotat et que notre désir pour tout ce qui est relatif à l'intérêt de la Marine nous a porté à développer à la fin du mémoire statistique, et nous avons cru qu'il étoit du devoir du fonctionnaire chargé de l'Administration de la Marine dans ce quartier de le faire.

15 mars 1827.

*Le Sous-Commissaire chargé du Service
de la Marine à La Ciotat.*